



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXCEPTIONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS**

**Séance du 15 janvier 2026**

**2026/001**

Convocation envoyée aux  
délégués communautaires  
le :

**9 janvier 2026**

**Nombre de délégués**

En exercice : **46**  
Présents : **37**  
Votants : **42**

**Résultats du vote :**

Voix « pour » :  
Voix « contre » :  
« Abstentions » :

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Villiers Saint Orien, sous  
la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Monsieur Dominique IMBAULT est élu Secrétaire de Séance.

**Étaient présents :**

M. Jean-Marc PETIT -ALLUYES-,	M. Bernard GOUIN -FLACEY-,
Mme Laure HARDY -ALLUYES-,	M. David LEGRAND -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,	M. Benoist MOREAU -LE GAULT ST DENIS-,
M. Éric JUBERT -BONNEVAL-,	M. Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-,
Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-,	M. Gilles ROUSSELET MONTHARVILLE-,
M. Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-,	M. Sébastien Noël -MORIERS-, suppléant de M. Fabrice
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-,	CHABOCHE
M. Pascal LHOSTE -BONNEVAL-, arrivé à 19h18,	M. Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS-,
M. Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-,	M. Joël LAMY -PRE ST EVROULT-,
M. Guy MOUTET -BONNEVAL-,	M. Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-,
Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL-,	Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Jean-Pierre HUBERT-DIGER -BONNEVAL-,	M. Bernard GUILLAUMIN -ST MAUR/LE LOIR-,
Mme Claire DURAND -BONNEVAL-,	M. Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-,
M. Patrick JEANNE -BONNEVAL-,	M. Daniel BERTHOME -SAUMERAY-,
Mme Stéphanie MARTIN -BONNEVAL-,	M. Guillaume ROGER DE CAMPAGNOLLE -
M. Benoît GESLIN -BOUVILLE-,	SAUMERAY-,
M. Jack DAZARD -BULLAINVILLE-,	M. Michel GIRARD - TRIZAY-LES-BONNEVAL-,
M. Patrick CHARPENTIER -DANCY-,	M. Dominique IMBAULT- VILLIERS ST ORIEN-,
M. Olivier HOUDY -DANGEAU-,	
M. Guy BEAUREPERE -DANGEAU-,	

**Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Christine CHERDEL -BONNEVAL-, donne pouvoir à Mme Sylvie GOUSSARD  
Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-, donne pouvoir à M. Jean-Michel LAMY  
M. Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-, donne pouvoir à M. Benoît GESLIN  
M. Éric FALLOU -SANCHEVILLE-, donne pouvoir à M. Jean-Marc VANNEAU  
M. Denis LEGRAIS -SANCHEVILLE-, donne pouvoir à M. Jack DAZARD

**Étaient absents et excusés :**

Mme Françoise COUTADEUR -DANGEAU-,

**Étaient absents :**

M. Arnaud MOUNINGUISA SAMBA -ALLUYES-,  
Mme Mariette GOUGET -DANGEAU-,  
M. Julien COLLAS -LE GAULT ST DENIS-,

**Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2026**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-36,

**VU** le rapport d'orientations budgétaires présenté conformément aux dispositions légales,

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président,

**Considérant** que le débat d'orientations budgétaires constitue une étape obligatoire et préalable à l'adoption du budget primitif,

**Considérant** que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations générales de la politique budgétaire, de la situation financière de la collectivité et des perspectives pluriannuelles,

**Après avoir entendu l'exposé du rapport d'orientations budgétaires,**

**Le Conseil Communautaire,**

- **PREND ACTE**, de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026,
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires conformément aux dispositions légales,
- **DÉCIDE QUE** le présent rapport sera joint à la présente délibération,
- **DÉCIDE QUE** la présente délibération sera transmise au représentant de l'état dans le département et publiée selon les modalités en vigueur.

Fait en séance les jours, an et mois que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou peut être saisi sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>*

Pour extrait certifié conforme :  
Le Président, Joël BILLARD

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BONNEVALAIS**  
19 rue Saint Roch  
28800 BONNEVAL